

questions/repenses

Soumis par equipe tiliwa
24-04-2008
Dernière mise à jour : 09-05-2008

Question I

Le fait qu'il ait ressuscité des morts est-il une preuve que Jésus est le fils de Dieu?

Réponse

Cela ne saurait être une preuve car la Bible elle même nous cite le cas d'Ezéchiel[1], d'Elie[2], d'Elisée[3] et de Jésus lui même[4] qui ont chacun, ramené à la vie un certain nombre de morts.

On peut noter, ici, que l'affirmation de Paul [5] et de Jean [6] selon laquelle "Jésus est le premier des ressuscités" est une erreur grossière puisque des milliers de morts ont été ressuscités avant sa venue [7]

Par ailleurs, on ne peut pas parler, dans le cas de Jésus, d'une résurrection en un corps "spirituel" puisque, selon Luc[8], le fils de Marie aurait dit aux apôtres: "Voyez mes mains et mes pieds, c'est bien moi. Touchez-moi et voyez, un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai.

Il leur dit: "Avez-vous quelque chose à manger?" Ils lui présentèrent un morceau de poisson grillé". Il le prit et le mangea devant eux!"

Question II

Jésus est-il le fils de Dieu parce qu'il n'a jamais péché alors que le Coran dit, à propos de Mohammed (sbAsl):

[Nous t'avons, en vérité, assuré une victoire éclatante afin que Dieu te pardonne tes péchés commis ou à commettre, achève de te combler de Ses bienfaits et te dirige dans une voie droite] (Le Coran, sourate la victoire éclatante (n°48): versets1-2)

Réponse

Il faut d'abord faire remarquer que, selon la Bible, Jésus (sbAsl) s'est fait baptiser par Jean-Baptiste [9] ce qui tendrait à faire croire qu'il avait des péchés à se faire pardonner, le baptême n'ayant pas d'autre but que la rémission des péchés.[10]

En outre, Jésus a enseigné à ses disciples la prière suivante: "Pardonnez-nous nos péchés, comme aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés".[11] Etant donné qu'il priait beaucoup, ainsi que nous l'apprend la Bible, il est permis de penser qu'il a dû prononcer ces paroles des milliers de fois, avouant ainsi qu'il avait besoin de l'indulgence divine.

En ce qui concerne Muhammad (sbAsl), les remarques qui lui sont adressées dans le Coran de la part de son Seigneur sont une des preuves que le Prophète n'est point l'auteur du Coran. En effet, si il en avait été autrement, il ne se serait pas fait des reproches à lui-même.

D'autre part, les exégètes précisent que les remarques inscrites dans le Coran à son passif ne sont pas des fautes (mêmes mineures) comme il est évoqué dans certains écrits. Prenons l'exemple du geste d'impatience qui est décrit dans le verset ci-dessous:

[Le Prophète s'est renfrogné et il s'est détourné parce que l'aveugle est venu à lui. Qui te dit: peut-être cherche-t-il à se purifier ou à se rappeler en sorte que le Rappel (le Coran) lui profite. Quant à celui qui se complaît dans sa suffisance (pour sa richesse) tu vas avec empressement à sa rencontre. Or que t'importes qu'il ne se purifie pas. Et quant à celui qui vient à toi avec empressement tout en ayant la crainte, tu ne t'en soucies pas. N'agis plus ainsi! Vraiment ce Coran est un

rappel-quiconque veut, donc, qu'il se rappelle - consigné dans des feuilles honorées, élevées et d'une pureté incomparable gardées par des anges nobles et obéissants].(Le Coran, sourate "il s'est renfrogné" (80): versets 1-16)

L'interprétation de ce geste du prophète (sbAsl) en face du musulman Ibn Oummi Maktoum ne peut que prouver, une fois de plus, l'importance et la grandeur de l'amour qu'a le prophète pour cette religion, qui est qu'une invitation à un paradis sans limite et un rejet d'un enfer sans fond.

En pleine discussion avec les grands responsables de Qouraïch, espérant les convaincre de la légitimité de l'installation de l'Islam dans Mecqua, (donc le débat porte sur des intérêts hautement stratégiques pour l'Islam et sa communauté, et non pour des choses futiles ou personnelles), le prophète (sbAsl) a estimé que répondre plus tard à la demande de son compagnon, était la meilleure solution pour ne pas rompre la discussion engagée avec les polythéistes de Koraïch. Mais Allah, Le Législateur Suprême et La Vérité Absolu intervient et met les choses à leur place, même si la finalité et les buts recherchés étaient les plus nobles et les plus importants pour une communauté qui cherche à s'installer.

En fait, nous savons que c'est Dieu Lui-même qui a prémuni Ses envoyés contre les vices et les a parés des meilleures qualités.

Les prophètes ne peuvent donc être coupables ni de polythéisme (ils n'adorent tous que Dieu, l'Unique), ni de mensonge (ils ne disent que ce qui leur a été révélé), ni de falsification (ils transmettent fidèlement le message dont ils sont chargés). De surcroît, la trahison, la vilenie, l'insolence, l'impertinence, l'arrogance, la stupidité, l'idiotie, la vulgarité de caractère leur sont étrangères ainsi que la laideur physique.

En revanche, ils sont tous dotés de la véracité, de la véridicité, de l'honnêteté, de l'intelligence, de l'intuition, de la noblesse de caractère et de la beauté physique.

Il tombe sous le sens, en effet, que, s'il en était autrement, ils ne pourraient pas servir de référence ni constituer l'exemple dans l'observation de la loi divine qu'ils ont mission de transmettre au reste des hommes.

C'est pourquoi il est difficile d'ajouter foi aux accusations contenues dans la Bible sur les fautes graves ou les crimes qu'auraient commis certains prophètes, accusations dont nous donnons quelques exemples:

- inceste dont Loth (le Juste[12], la paix soit sur lui) se serait rendu coupable avec ses deux filles et dont seraient issus Moab et Amon eux-mêmes ancêtres de Jésus[13] (la paix soit sur lui)

- prétendues fréquentation des prostituées et adoration des idoles par Salomon (la paix soit sur lui) et sa mort dans la mécréance bien que Dieu lui fût apparu deux fois.[14]

- fabrication par Aaron (la paix soit sur lui) du veau d'or à l'intention des fils d'Israël[15] demande adressée par Moïse (la paix soit sur lui) à Dieu pour Lui dire de Se repentir du châtement qu'il voulait infliger aux enfants d'Israël pour leur mécréance.[16] Selon la Bible, Dieu s'est repenti, mais au verset 35, on peut lire qu'Il a tout de même châtié le peuple, bien que selon Jacques[17], «Il n'y a en Dieu ni changement, ni ombre de variation»

On le voit donc, ces accusations, qui sont monstrueuses pour le commun des humains, sont inqualifiables lorsqu'il s'agit de prophètes: mais le meilleur défenseur de ces derniers est Dieu Lui-même qui dit à leur sujet:

[Nous avons donné au Prophète Abraham: Isaac et Jacob. Nous les avons tous deux dirigés. Nous avons auparavant dirigé Noé et, parmi ses descendants: David, Salomon, Job, Joseph, Moïse, Aaron-Nous récompensons ainsi ceux qui font le bien-Zacharie, Jean, Jésus, Elie, ils étaient tous au nombre des justes-Ismaël, Elisée, Jonas et Loth. A tous Nous avons donné une prééminence sur les humains, ainsi que plusieurs de leurs ancêtres, de leurs descendants et de leurs frères]. (Le Coran, sourate les troupeaux (n° 6): versets 84-87).

Question III

Est-il vrai que ceux qui croient en Jésus sont remplis de l'Esprit Saint et qu'ils ne sauraient se tromper parce que Jésus aurait dit; "ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous"? [18]

Réponse

On peut lire dans la Bible[19]:"Lorsqu'ils eurent quitté Béthanie, Jésus eut faim. Apercevant de loin un figuier qui avait

des feuilles, il alla voir s'il y trouvait du fruit; mais s'en étant approché, il n'y trouva que des feuilles: car ce n'était pas la saison des figes, puis Jésus maudit le figuier qui se dessécha jusqu'aux racines"[20].

On constatera, d'abord, que Jésus (que la paix soit sur lui) qui, d'après les chrétiens, était rempli du Saint-Esprit et était même Dieu, ignorait la saison des figes et n'a pas pu produire des fruits hors saison pour calmer sa faim. De plus le figuier ne méritait pas la malédiction divine, puisque c'est Dieu qui a voulu que le figuier porte ses fruits en été (juin-août) et non pas pendant les autres saisons !

On notera, ensuite, que Paul est sujet à l'erreur comme il le reconnaît lui-même[21] bien que la Bible le dise rempli du Saint-Esprit [22]et directement inspiré par Dieu[23]

Dans la 1ère Epître aux Thessaloniciens[24], Paul écrit ceci: "Car nous vous déclarons ceci de la part du Seigneur, c'est que nous qui vivrons et qui serons resté sur la terre, à la venue du Seigneur, car le Seigneur lui-même descendra du ciel, nous serons enlevés tous ensemble avec eux dans les nuées. Cependant Paul et les premiers chrétiens sont morts depuis deux millénaires et Jésus (la Paix soit sur lui et sa Mère) n'est pas encore descendu du ciel!

Autre erreur : Paul dit : « Que toute personne soit soumise aux autorités au-dessus de nous ; car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu ; et celles qui existent ont été instituées par Dieu. Ainsi celui qui résiste à l'autorité s'oppose à l'Ordre que Dieu a établi » Romains, chapitre 13, verset 1

Dans ce cas les autorités communistes nous ordonnent de ne pas croire en Dieu et nous devrions leurs obéir ! Dans l'Islam (la Soumission à Dieu) c'est un devoir d'obéir aux Autorités, tant que celles-ci jugent avec les Lois de Dieu révélées dans le sublime Coran. En effet, le Prophète Muhammad a dit dans un Hadîth : « Il n'y a pas d'obéissance à qui que ce soit lorsqu'il y a désobéissance au Créateur » et Jésus, avait déjà dit avant lui (Matthieu 15/versets 3-9).

Mettons, maintenant l'accent sur la vérité en ce qui concerne l'esprit de sainteté dont le Coran [sourate "les abeilles"(n°16), verset 102 et sourate "les poètes" (n° 26), verset 193] précise qu'il s'agit de l'Archange Gabriel et évitons toute conjecture sur sa nature et sur son mode d'intervention puisque que Dieu nous dit qu'Il ne nous en a été donné que peu de science.

Question IV

L'Islam est-il une mauvaise religion parce qu'il prescrit la guerre sainte?

Réponse

Il faut, avant tout, savoir que l'idée de "guerre sainte" est mentionnée en maints passages de la Bible.

On lit, en effet, dans l'évangile de Luc, ces propos de Jésus:

"Quant à mes ennemis, ceux qui n'ont pas voulu que je règne sur eux, amenez-les ici et égorgez-les en ma présence".[25]

De son côté, Paul écrit, dans l'Epître aux Hébreux:[26]

"Que dirais-je? Ces prophètes qui, par la foi, ont conquis des royaumes, ont été vaillants dans la guerre et ont mis en fuite des armées ennemies".

On peut encore, à propos de "ces guerres ordonnées par Dieu" citer les Nombres[27]: "brûlez les maisons, tuez tout mâle parmi les petits enfants et toutes femmes mariées et gardez pour vous 32000 vierges", ou encore le Deutéronome[28]: "tu n'y laisseras vivre rien de ce qui respire".

Il importe, ensuite, pour ce qui est de la guerre sainte prescrite par l'Islam, de bien comprendre son fondement et les conditions dans lesquelles elle peut être pratiquée.

On est obligé, ce faisant, de ramener, à des proportions plus justes, l'idée, solidement ancrée dans certains esprits mais totalement erronée, "d'une religion se propageant par l'épée".

En effet, le Coran stipule clairement qu'il,

[Il n'y a pas de contrainte en matière de religion](Sourate la vache (n° 2): verset 256).

Pour Mouhammad (salut et bénédictions d'Allah sur lui), pour ses compagnons et pour ses prédécesseurs, il n'a donc jamais été question d'imposer, par la force, la foi en un Dieu Unique.

En revanche, il est autorisé, d'une part, à combattre ceux qui l'empêchent ou tentent de l'empêcher d'appeler les hommes à la vérité en leur transmettant la révélation qui lui a été faite et, d'autre part - et cela semble naturel -, à se défendre contre ceux qui, ouvertement ou de manière sournoise, agissent contre l'islam ou ceux qui le pratiquent.

On ne terminera pas sans souligner que, même dans le cadre de la guerre, les combattants musulmans sont astreints au respect de la personne humaine: il leur est interdit de traiter, de manière dégradante, les captifs tombés entre leurs mains et de tuer les femmes, les enfants, les vieillards, les rabbins et les moines sauf si ceux-ci les combattent les armes à la main.

Question V

Dans la sourate qui porte son nom, Marie, la mère de Jésus (que la paix soit sur eux), est interpellée ainsi par ses concitoyens qui venaient de s'apercevoir qu'elle était en grossesse:

[Ô sœur d'Aaron, ton père n'était pas homme de mal et ta mère n'était femme de mauvaise vie]

(Le Coran, sourate Marie (n° 19): verset 28).

Certains y voient un anachronisme et une erreur grave puisque le prophète Aaron, frère du prophète Moïse (la paix soit sur eux), n'était pas contemporain de Marie qui ne pouvait donc pas être sa sœur. Ou une confusion entre Marie, mère de Jésus et Marie, la prophétesse, sœur d'Aaron dont parle la Bible (Nombre, chapitre 20).

Qu'en est-il exactement?

Réponse

Les exégètes du Coran mentionnent que Marie avait un frère qui s'appelait Aaron, connu pour sa piété. Rien n'infirme que Marie, Mère de Jésus, ait un frère qui porte le nom de son ancêtre le Prophète Aaron, surtout qu'elle est issue de la Maison de Aaron par sa nièce Elisabeth ((Luc, chap. 1, versets 5 et 36).

L'emploi du mot « sœur » a pour but de traduire la parenté spirituelle, la pureté des mœurs ainsi que la filiation par le sang. Cette parenté dans la foi est mentionnée dans la Bible, dix siècles après la mort du Prophète Aaron ; nous lisons dans le livre de Néhémie : « les Lévites donnaient aux enfants d'Aaron les choses consacrées » (chapitre 12, verset 47). Dans Matthieu (chapitre 12, verset 46) nous sont rapportées ces paroles de Jésus : « Mais qui est ma mère, qui sont mes frères ? Celui qui fait la volonté de Dieu, c'est celui-là qui est mon frère, et ma sœur, et ma mère ! »

C'est en référence à sa noble lignée et sa piété que la mère de Jésus a été interpellée ainsi.

Nous lisons dans la Bible qu'il y a plusieurs femmes qui portent le nom de Marie, Mère de Jésus : Marie sœur de Moïse (Nombre 12/verset 1), Marie mère de Jacques et de Joseph (Matthieu 27/verset 56), Marie femme de Clopas (Jean 19/verset 25), Marie mère de Jean (Actes des Apôtres 12/verset 12), etc. et il en est de même pour beaucoup d'autres personnages de la Bible.

En ce qui concerne Marie la prophétesse, sœur d'Aaron mentionnée dans la Bible (Nombres, chapitre 20 et Exode, chapitre 15, verset 20), il faut savoir que ni le Coran et ni la tradition n'y font allusion : il n'y a pas de femme prophète en Islam, cette fonction étant réservée qu'aux hommes.

(1)Quelle que puisse être la véritable explication de l'expression utilisée, on ne peut pas parler d'erreur dans le cas d'un livre dont Dieu S'est porté garant et au sujet duquel, comme nous l'avons mentionné au chapitre sur les preuves de l'origine divine du Coran, le Très-Haut proclame:

[Que ne soumettent-ils donc le Coran à une étude approfondie? S'il venait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient, à coup sûr, de nombreuses contradictions] (Le Coran, Sourate "les femmes" (n° 4): verset 82).

Question VI

Dans le Coran (sourate n° 37, verset 147), Dieu Le Parfait a révélé à Son Prophète Mohammed: [Et Nous l'envoyâmes ensuite (Jonas) comme prophète vers cent mille hommes ou plus]. Dieu ne connaissait-Il pas leur nombre exact ?

Réponse

Un prophète est envoyé vers un peuple pour une durée déterminée, tel Mohammed dont l'apostolat fût de 23 années. La population composant ce peuple varie chaque jour à cause des naissances et des morts. Dieu a voulu dire que le peuple de Jonas pendant toute la durée de sa prophétie a varié entre cent mille personnes ou plus, mais que ce nombre n'a jamais été inférieur à cent mille.

Question VII

Rushdie, dans son livre les "versets sataniques", prétend que deux versets inspirés par Satan auraient été ôtés du Saint Coran. Qu'en est-il exactement ?

Réponse

Ce fait historique est rapporté dans les Hadiths (paroles du Prophète Mohammed) rapportés par El-Bokhâri: "Alors que le Prophète était prosterné devant Dieu et qu'il recevait la Révélation, les idolâtres qui étaient derrière lui entendirent que l'intercession des trois plus grandes idoles étaient agréées par Dieu!"

Si les Musulmans avaient ôté ces versets du Coran , il aurait été logique de supprimer aussi le Hadiths qui raconte cet évènement!

Les versets 19-20-23 de la sourate l'Etoile (53), nous expliquent que les idolâtres ont cru entendre les passions que suggéraient leurs cœurs: [Que vous en semble des divinités, Lat et Uzza, ainsi que Manat, cette troisième autre? Ce ne sont là que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres. Allah n'a fait descendre aucune preuve à leur sujet. Ils ne suivent que la conjecture et les passions de leurs âmes, alors que la guidée est venue de leur Seigneur.] Enfin, dans la sourate le Pèlerinage (22), verset 52, Dieu Le Très-Haut complète l'explication: [Nous n'avons envoyé avant toi, ni Messenger, ni Prophète qui n'ait récité ce qui lui a été révélé sans que Satan n'ait souhaité (en arabe: "tamanna" qui signifie "souhaiter une chose impossible") intervenir pour semer le doute dans le cœur des gens au sujet de sa récitation. Allah abroge ce que Satan suggère, et Allah renforce Ses Versets. Allah est Omniscient et Sage.]

Question VIII

Dans plusieurs versets du Coran il est stipulé que les cieux et la terre ont été créés en six jours (périodes).

Cependant, les versets 9 à 12 de la sourate les versets détaillés(41) stipulent:

[Reniez-vous l'existence de Celui qui a créé la terre en deux jours, et Lui donnerez-vous des égaux? Tel est le Seigneur de l'univers.

C'est Lui qui a fermement fixé des montagnes au-dessus d'elle, l'a bénie, et lui assigna ses ressources alimentaires en quatre jours d'égale durée. Telle est la réponse à ceux qui interrogent.

Il s'est ensuite adressé au ciel qui était alors fumée et lui dit, ainsi qu'à la terre : "Venez tous deux, bon gré, mal gré." Tout deux dirent: "Nous venons obéissants".

Il décréta d'en faire sept cieux en deux jours et révéla à chaque ciel sa fonction. Et Nous avons décoré le ciel le plus proche de lampes (étoiles) et l'avons protégé. Tel est l'Ordre établi par Le Puissant, L'Omniscient.]

On pourra comprendre 8 jours, ce qui serait une erreur.

Réponse

La science expérimentale a prouvé que la roche qui compose les montagnes s'enfonce à l'intérieure de l'écorce terrestre deux fois la hauteur des montagnes: la création des montagnes fait donc partie intégrante de la création de la terre.

Le Tafsir de Ibn Kathir (commentaire du Coran) rapporte que les Compagnons du Prophète Mohammed avaient expliqué que dans les 4 jours de la fixation des montagnes et de la subsistance étaient compris les 2 jours de la création de la terre: ce que les scientifiques du XXème siècle ont découvert 14 siècles plus tard!

Voici encore une preuve de plus que le coran est une révélation du Seigneur de l'univers.

Voir le site www.islam-guide.com/fr/ (Les montagnes dans le Coran)

Question IX

La polygamie, qui permet à l'homme d'avoir jusqu'à quatre épouses, est-elle le signe que, dans l'islam, la femme pâtit d'une condition inférieure?

En ce qui concerne le prophète Mohammad (sbAsl) la polygamie particulière dont il a bénéficié traduit-elle une sensualité excessive de sa part et le déconsidère-t-elle au regard des autres prophètes ou de l'ensemble des êtres humains?

Réponse

La polygamie était non seulement permise et universellement pratiquée, mais encore elle n'a été limitée par aucun texte religieux ou laïque. La plupart des prophètes se sont mariés, chacun, plus d'une fois, David et Salomon ayant même eu plusieurs dizaines d'épouses[29].

En ce qui concerne la loi mosaïque, par exemple, elle ne contient aucune trace d'interdiction ou de limitation de la polygamie: au contraire, on peut lire dans le Deutéronome.

"Quand tu sortiras à la guerre contre tes ennemis, que l'Eternel ton Dieu les livre entre tes mains, et tu en emmènes des captives. Et que tu vois parmi les captifs une femme belle de figure, et tu la désires et veuilles l'épouser. Tu la mèneras dans ta maison; elle se rasera la tête et se fera les ongles. Elle ôtera les vêtements de captivité, elle demeurera dans ta maison et pleurera sa mère et son père un mois durant; ensuite tu viendras vers elle, tu consommeras le mariage et elle sera ta femme".

Ainsi que le fait remarquer, fort justement, le Cheikh Rahmatoullah AL-HINDI dans son livre « Manifestation de la Vérité » que nous avons déjà cité, aucune exception n'est faite ici, tout Israélite, marié ou non, pouvant, s'il le désire, épouser sa captive. CONTRADICTION : selon Matthieu, chapitres 19/verset 9 et 5/versets 31-32, Jésus aurait dit : « Quiconque répudie son épouse (sauf si ce n'est pour inconduite) et en épouse une autre commet un adultère ».

C'est l'islam qui, dans un souci de protection de la femme et de réduction des abus dont elle était, souvent, l'objet, a limité la polygamie et fixé les conditions d'une union entre un homme et une femme.

Le polygame est ainsi, par ordre divin (Le Coran, Sourate les "femmes" (n° 4): verset 3), astreint à traiter équitablement ses deux, trois ou quatre épouses et, s'il ne s'en sent pas capable, à s'en tenir à une seule.

Quant à la femme, elle a le droit de demander la monogamie à son prétendant: en cas d'acceptation de celui-ci, cette clause devra être stipulée dans le contrat mariage. En cas de refus, la femme a la possibilité de renoncer à l'union.

De plus, l'épouse peut, dans certains cas, demander le divorce et, contrairement à ce qui se passait auparavant, n'est pas seulement sous la menace d'une répudiation unilatérale.

Soulignons enfin que, le divorce tel qu'il est tracé par le Livre de Dieu (le Coran) et explicité par le prophète Mohammed (sbAsl), est soumis à des contraintes telles que l'épouse, ici encore, a la possibilité, sous certaines conditions, de conserver son domicile ou de retrouver son mari.

Pour ce qui est du prophète Mohammed (sbAsl), il faut d'abord savoir qu'il est resté monogame pendant le quart de siècle qu'il a passé avec sa première épouse, c'est à dire pendant qu'il était à la force de l'âge puisque, comme on le sait, il avait environ vingt-cinq ans lors de son union avec Khadija (qu'Allah l'agrée).

Ceci permet de mieux comprendre que la sensualité-sur laquelle on aurait, du reste, rien à dire dès lors qu'elle

n'est jamais sortie des limites fixées par Allah- n'a été ni le seul ni même le plus prépondérant des facteurs qui ont marqué les autres unions qu'il a contractées.

Une analyse sérieuse de ces dernières fait apparaître que leurs motivations initiales ou leurs conséquences finales furent, essentiellement, d'ordre religieux, social, diplomatique ou, tout simplement, humanitaire.

Il faut, pour se convaincre qu'il ne pouvait en être autrement de la part du Sceau des Prophètes (sbAsl), il n'y a pas à savoir qu'il n'a eu de cesse d'appeler ses compagnons et tous les croyants à être les plus affectueux avec leurs femmes, allant même jusqu'à dire:

Abou Houraïra rapporte que l'Envoyé de Dieu Mohammed (sbAsl) a dit:

«Ceux dont la foi est la plus complète parmi les croyants sont ceux qui ont les meilleurs caractères, et les meilleurs d'entre vous sont les meilleures pour leurs épouses». [31]

On conclura donc que, loin de discréditer, sa polygamie particulière devrait valoir au Prophète (sbAsl) un surcroît de considération aux yeux de tous les êtres humains, en commençant par ceux qui se veulent les champions des droits de la femme.

[Et dis: la Vérité est venue et l'erreur a disparu et l'erreur est destinée à disparaître].

(le Coran, sourate le Voyage nocturne (n° 17): verset 81)

[1] Ezéchiel 37

[2] I Roi, chapitre 17, versets 20-24

[3] 2 Rois chapitre 4, versets 32-37

[4] Evangile Jean, chapitre 11, versets 42-44

[5] Actes des Apôtres 26, verset 23.

[6] Apocalypse 1, verset 5.

[7] Hébreux 11, verset 35.

[8] Evangile de Luc, chapitre 24, versets 34-43

[9] Marc, chapitre 1, verset 9 et Matthieu, chapitre 3, verset 16

[10] Marc, chapitre 1, verset 4 ; Matthieu, chapitre 3, verset 6 ; Actes des Apôtres, chapitre 13, versets 24-25

[11] Matthieu, chapitre 6, verset 12

[12] 2ème Epître de Pierre, chapitre 2, verset 7

[13] Genèse, chapitre 19, versets 30-38 et Mathieu, chapitre 1

[14] Rois I, chapitre 11, versets 5-12

[15] Exode, chapitre 32, versets 1-6

[16] Exode, chapitre 32, versets 11-13

[17] Jacques, chapitre 1, verset 14

[18] Matthieu, chapitre 10, verset 20 ; Luc, chapitre 12, versets 11-12

[19] Marc, chapitre 11, verset 12.

[20] Marc, chapitre 11, versets 21-22

[21] Actes des Apôtres, chapitre 23, versets 1-5 et 2 Corinthiens, chapitre 11, verset 1.

[22] 2 Timothée, chapitre 1, verset 14.

[23] Luc, chapitre 12, verset 12.

[24] 1ère Epître aux Thessaloniens, chapitre 4, versets 15-18

[25] Luc, chapitre 19, versets 27-28. Remarque: selon Luc, chapitre 22, versets 36-38, Jésus aurait ordonné à ses disciples « de vendre jusqu'à leur vêtement pour acheter des épées », et ce en vue de se défendre contre les juifs qui voulaient le faire mourir. Ceci est une preuve irréfutable que Jésus n'était pas comme « une brebis muette que l'on conduit à la boucherie » (Isaïe, chapitre 53, verset 7). Après avoir donné cet ordre à ces disciples, Matthieu (chapitre 26, verset 52) nous rapporte que l'un des apôtres voulant défendre le Messie sorti son épée et coupa l'oreille du ceinturon: Jésus aurait alors prononcé ces paroles: « Remets ton épée en place, car tous ceux qui tireront l'épée périront par l'épée ».

Jésus n'a jamais dit ces absurdités, puisque ses paroles lui étaient révélées par Dieu. En effet, combien de prophètes dont Moïse, David, ont fait la guerre contre les infidèles et sont morts tranquillement dans leur lit ! Combien de mères qui n'avaient jamais pris l'épée et qui sont mortes par l'épée : « Samarie sera punie, parce qu'elle s'est révoltée contre son Dieu. Ils tomberont par l'épée ; leurs petits enfants seront écrasés. Et on fendra le ventre de leurs femmes enceintes » (Osée, chapitre 13, verset 16) !

[26] Hébreux, chapitre 11, versets 32-35

[27] Nombres, chapitre 31, versets 10, 17-18 et 35

[28] Deutéronome, chapitre 20, verset 16

[29] David est un prophète: Actes des Apôtres, chapitre 2, verset 30

[30] Deutéronome, chapitre 21, versets 10-18. On lit aussi dans Marc (chapitre 10, verset 29) et dans Luc (chapitre 18, verset 29) : « Je vous dis en vérité, qu'il n'y a personne, qui ait quitté maison, ou frères, ou sœurs, ou père, ou mère, ou femme, ou enfants, ou des terres, pour l'amour de moi ou de l'Evangile, qu'il ne reçoivent dès à présent, dans ce siècle, cent fois autant » !

[31] Hadith authentique rapporté par Thirmidi et Ibnu Hibban (Riyad Salihin, Livre du mariage, hadith n° 280.